

J. B. Allard, avocat
Directeur, Affaires juridiques et Réclamations
Ligne directe : (514) 598-3785
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : jballard@gazmet.com

GRÈFE

27 AOÛT 2003

RÉGIE DE L'ÉNERGIE
MONTREAL

Montréal, le 26 août 2003

PAR MESSAGER ET PAR COURRIEL

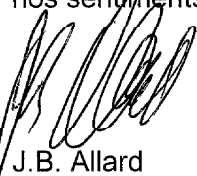
Me Richard Lassonde
Secrétaire par intérim
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, Place Victoria – bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**OBJET: Demande de modifier les tarifs de SCGM à compter du 1^{er} octobre 2003 -
(Cause tarifaire 2004 de SCGM)
Dossier de la Régie : R-3510-2003
N/dossier : 312-00192**

Cher confrère,

Veillez trouver sous pli la réponse à l'engagement 2 de l'audience du 20 août dernier relativement au dossier mentionné en titre.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



J.B. Allard
P.j.

c. c.: **Par courriel seulement à tous les procureurs des intervenants de**

R-3510-2003

M^e Marc Laurin (Direct Energy)
M^e Éric Couture (UMQ)
M^e Louise Tremblay (Gazifère)
M^e Nicolas Plourde (ACIG)
M^e Pierre Tourigny (Option Consommateurs)
M^e F. Jean Morel (HQ)
Me Michel Davis (CERQ)

Monsieur Razi Shirazi (GRAME)
M^e André Turmel (FCEI)
M^e Dominique Neuman (SÉ/AQLPA)
M^e Eve-Lyne H. Fecteau (ROEE)
Monsieur Jean Lacroix (RNCREQ)
M^e Claude Tardif (UC)

1717, rue du Havre
Montréal (Québec) H2K 2X3

Téléphone : (514) 598-3444
Site Internet : www.gazmetro.com

ENGAGEMENT NO 2

Référence : Audience du 20 août 2003

Demande : Répondre aux préoccupations de la Régie, quant :

- au réalisme et à l'intérêt public du Plan d'action 2003-2004 proposé;
- à l'aspect novateur du programme de fenêtres à haut rendement énergétique;
- la planification des projets et programmes du FEÉ.

Réponse :

Le réalisme et l'intérêt public du Plan d'action 2003-2004 proposé

Dans la première partie de sa question au gestionnaire du FEÉ, le président a référé aux pages 26 et 27 de la pièce SCGM-9, document 8 (*Rapport d'étape sur la mise en œuvre du Plan d'action 2002-2003*), indiquant que moins de 25 % des sommes planifiées pour la période 2002-2003 seraient engagées au 30 septembre 2003. Ce faisant, le président questionnait le réalisme et l'intérêt public du Plan d'action 2003-2004 proposé par le FEÉ.

Le FEÉ a développé le Plan d'action 2002-2003 en tenant compte de la crise du logement social au Québec et de sa priorité d'intervention quant aux personnes à faible revenu. Ainsi, plus du 2/3 (67 %) du budget de ce Plan d'action a été consacré à la construction de logements sociaux efficaces.

De prime abord, des milliers de nouveaux logements sociaux prévus par les autorités gouvernementales, très peu d'entre eux ont été mis en chantier à ce jour. De plus, plusieurs barrières institutionnelles, réglementaires et économiques ont affecté la participation à ce programme. Ces facteurs, hors du contrôle du FEÉ, sont décrits plus en détails dans la pièce SCGM-9, document 8.

Le Plan d'action 2003-2004 proposé par le FEÉ contient plus d'activités, notamment dans le secteur CII, et est plus diversifié que celui de l'année précédente. La couverture médiatique qui a suivi le dépôt du Plan d'action 2003-2004 a suscité et continue de susciter de nombreuses manifestations d'intérêt de la part de plusieurs intervenants (professionnels [architectes, ingénieurs, entrepreneurs], regroupements, organismes du milieu) et clients (résidentiels et CII) de SCGM en vue d'une participation éventuelle aux divers programmes proposés.

À notre avis, la réaction des médias, des intervenants et de la clientèle de SCGM suivant le dépôt du Plan d'action 2003-2004 reflète le réalisme des programmes proposés par le FEÉ.

Enfin, les montants prévus pour la période 2002-2003 qui n'auraient pas été engagés en fin d'année ne seront pas perdus puisqu'ils demeureront dans le compte prévu à cette fin. Ils témoigneraient plutôt d'une gestion responsable des sommes autorisées par la Régie.

L'aspect novateur du programme de fenêtres à haut rendement énergétique

Le FEÉ a développé le *Programme de rabais à l'achat de fenêtres et portes coulissantes à haut rendement énergétique* dans une perspective de transformation de marchés, compte tenu du faible taux de pénétration des produits à haut rendement énergétique dans les marchés de remplacement et de la nouvelle construction.

Bien que les technologies utilisées dans la fabrication de fenêtres à haut rendement énergétique ne soient pas très récentes, le faible taux d'adoption de cette mesure d'efficacité énergétique par la clientèle requiert le développement et la mise en œuvre de stratégies d'intervention novatrices.

Enfin, puisque le FEÉ concentre ses efforts sur l'amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments et que SCGM vise surtout les équipements, appareils et procédés utilisant le gaz naturel, il a été convenu que le FEÉ promeuve les fenêtres à haut rendement énergétique.

La planification des projets et programmes du FEÉ

La planification des projets et programmes du FEÉ fait partie d'un processus continu. Elle est réalisée en fonction de la mission du FEÉ, des barrières à l'adoption des mesures d'efficacité énergétique existantes ou émergentes par la clientèle (nouvelles approches de marché) et des innovations technologiques.

D'une part, le FEÉ procède à une analyse rigoureuse des propositions qui lui sont faites en cours d'année. Pour ce faire, le FEÉ a recours à l'expertise de son gestionnaire, aux experts de SCGM ainsi qu'aux principaux partenaires tels que l'Agence de l'efficacité énergétique, Ressources naturelles Canada (le Groupe du bâtiment de CANMET, la Direction de l'électricité et des ressources renouvelables et l'Office de l'efficacité énergétique), le Conseil national de recherches du Canada, aux universités, aux études et résultats d'essai en laboratoire et aux projets-pilotes, aux agences internationales (International Performance Measurement and Verification Protocol, Agence internationale de l'énergie, etc.) et autres.

D'autre part, divers concepts représentant autant d'approches novatrices sont soumises au Comité de gestion par le gestionnaire du FEÉ. Les concepts retenus après analyse sont ensuite développés et mis en œuvre en collaboration avec les partenaires du FEÉ.